

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15613**

### Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Production horticole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur (trice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

**Formacode(s) :**

21027 horticulture

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'horticulture française se caractérise par deux types de produits, alimentaires et non alimentaires et par deux modes de production, sous abri et de plein champ. Quatre systèmes d'exploitation se rencontrent principalement :

- l'exploitation d'arboriculture fruitière tournée vers la production et la vente de fruits ;
- l'exploitation maraîchère tournée vers la production et la vente de légumes, parfois de fraises ;
- l'exploitation de pépinière tournée vers la production et la vente de végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, à différents stades ;
- l'exploitation florale tournée vers la production de fleurs ou feuillages coupés, plantes en pot ou à massif, bulbes, jeunes plants.

La production horticole ne saurait être dissociée de la vente. Plus encore que dans d'autres secteurs de production agricole, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de la clientèle, de contraintes réglementaires ou contractuelles ainsi que des caractéristiques des filières de commercialisation y compris au plan international.

Le titulaire de ce diplôme peut accéder, avec l'ancienneté, à la formation continue et la VAE, à des métiers à caractère transversal comme la commercialisation, la gestion ou le négoce.

#### Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

#### Capacités professionnelles

- C5. Formuler un diagnostic d'un bassin de production horticole au sein d'un territoire et d'une filière
- C6. Participer au pilotage de l'entreprise horticole dans un contexte de durabilité
- C7. Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole
- C8. Conduire un processus de production horticole de plein champ et hors sol
- C9. Organiser le travail, gérer les ressources humaines pour atteindre les objectifs de production et assurer la mise en marché
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en production horticole pour faire face à une situation professionnelle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le principal métier visé par le titulaire de ce diplôme est le métier de responsable de culture, souvent nommé chef de culture. Il peut avoir la responsabilité de plusieurs hectares de productions sous abri, de plusieurs dizaines d'hectares de production en plein champ. Il est souvent employé par une structure privée mais aussi par les services « parcs et jardins » des collectivités locales.

Il s'oriente souvent vers l'installation à l'issue d'une période salariée, mais aussi dans le cadre d'une succession ou d'une intégration dans une société d'exploitation. Les compétences du chef de culture sont incluses dans ce métier mais il faut y ajouter celles du gestionnaire d'entreprise.

Les centres expérimentaux et de recherche, publics et privés, embauchent de nombreux titulaires du BTSA PH pour assurer la conduite des parcelles expérimentales, la mise en place, la conduite et l'interprétation des essais.

Même si le niveau d'embauche a tendance à s'élever, le technicien supérieur horticole a toujours sa place dans les structures de conseil et de développement : Chambres d'agriculture, CETA, CIVAM, coopératives, groupements, entreprises d'agrofournitures...

Les métiers de la distribution et de la mise en marché sont aussi attractifs car les employeurs exigent la possession d'un socle de connaissances en production horticole.

Le titulaire de ce diplôme peut aussi exercer son activité dans de nombreux autres secteurs : la formation, l'approvisionnement des entreprises en intrants, matériels et fournitures, la gestion, le commerce horticole et de loisir, les activités « nature et découverte»...

Horticulteur/Chef d'exploitation horticole, responsable de culture /Chef de culture, technicien d'expérimentation, technicien conseil en horticulture

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1405 : Arboriculture et viticulture

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.

L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C3.

L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5 et C6.

L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C7, C8 et C9.

L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.

### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'ordre des technologues professionnels du Québec en date du 13 décembre 2012.

## Base légale

### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime ; art.D811-139

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option

### "production horticole"

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code

de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

**Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

**Lieu(x) de certification :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

**Historique de la certification :**

Productions horticoles (fiche 360)

**Certification précédente :** [option Production horticole](#)